

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Claude Grenier

Date: 2026-01-27

Mémoire présenté à l'Office des transports du Canada

Mesdames, Messieurs les membres de l'Office,

Je vous parle d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître... Ces paroles de Charles Aznavour prennent un sens particulier dans le contexte de Lac-Mégantic, où une génération entière n'a pas connu le centre-ville d'avant 2013.

Mes quatre enfants, aujourd'hui dans la vingtaine, se souviennent à peine de l'ancien centre-ville. Pour eux, le centre-ville de Lac-Mégantic est celui qui a été redessiné aux rues Papineau, Salaberry et Frontenac. Ce centre-ville est le fruit d'une vision collective exprimée lors de la consultation citoyenne de 2014, à laquelle des centaines de citoyens ont participé pour repenser leur ville détruite. Cette vision était unanime : **un centre-ville sans voie ferrée.**

Aujourd'hui, le nouveau centre-ville de Lac-Mégantic est en voie de concrétisation. Cependant, une problématique majeure persiste et compromet l'aboutissement de cette reconstruction. La présence continue de la voie ferrée en zone urbaine constitue une cicatrice qui ne peut guérir. Chaque passage de train, environ deux, trois fois par jour, vient raviver un traumatisme collectif, interrompre la circulation et rappeler à la communauté que sa guérison demeure incomplète.

Le nouveau centre-ville a été conçu selon des principes d'urbanisme visant à assurer une circulation harmonieuse et efficace. Or, la voie ferrée actuelle entre en contradiction directe avec ces objectifs d'aménagement. Comme l'a souligné le spécialiste du commerce de détail, Jacques Nantel lors de sa visite à Lac-Mégantic : « Lac-Mégantic possède un fort potentiel de développement commercial, à condition qu'il n'y ait plus d'éléphant dans la pièce. » Cet éléphant, c'est la voie ferrée.

La présence de cette infrastructure ferroviaire au cœur du centre-ville génère plusieurs impacts négatifs concrets :

- Interruptions fréquentes de la circulation urbaine
- Fragmentation du tissu urbain en deux secteurs isolés
- Frein au développement économique et commercial
- Obstacle à l'attraction de nouvelles familles et entreprises
- Rappel traumatique constant pour la population

Le contournement ferroviaire représente donc bien plus qu'une amélioration technique. Il constitue une condition essentielle à la prospérité future de Lac-Mégantic et au bien-être des générations à venir. Il permettra de compléter la vision urbanistique élaborée collectivement en 2014, d'assurer la cohérence du développement urbain et de permettre à la communauté de tourner véritablement la page sur ce chapitre douloureux de son histoire.

Au-delà de ces considérations, le projet de contournement représente également une opportunité économique significative. La position géographique de Lac-Mégantic en fait un candidat naturel pour le développement d'un centre de transbordement intermodal d'envergure régionale. Située à la croisée de corridors commerciaux historiques, la ville possède des atouts stratégiques qui méritent une réévaluation dans le contexte du développement économique post-reconstruction.

Le parc industriel dispose déjà d'un centre de transbordement intermodal exploité par Logi-Bel, démontrant que les fondations d'une telle activité économique sont présentes. Pour Lac-Mégantic, il s'agit d'une opportunité de repositionnement économique stratégique. En combinant position géographique avantageuse, infrastructure ferroviaire modernisée et accès à de multiples réseaux de transport, la ville possède les ingrédients nécessaires pour devenir un pôle régional de transbordement intermodal.

L'arrivée du train dans le parc industriel ne devrait pas être considérée uniquement comme une solution à un enjeu de sécurité et de bien-être collectif, mais également comme le catalyseur d'une nouvelle vocation économique pour la municipalité.

La relocalisation de la voie ferrée hors du centre-ville est donc nécessaire pour permettre à Lac-Mégantic de réaliser pleinement le potentiel de sa renaissance et de bâtir un avenir prospère pour ses citoyens.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agr er, Mesdames, Messieurs,
l'expression de mes salutations distingu es.

Claude Grenier
R sident de Lac-M gantic